BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION DE DECEMBRE 2022 n° 31

CAPDENAC le haut

Les Plus Beaux Villages de France®

Vxellodunum
www.capdenac-lot.fr

Le 21 Janvier à 11h00 à la salle des Jardins

.....

Réception des vœux 2023

.....

Vous êtes tous invités et, Bienvenue aux nouveaux habitants

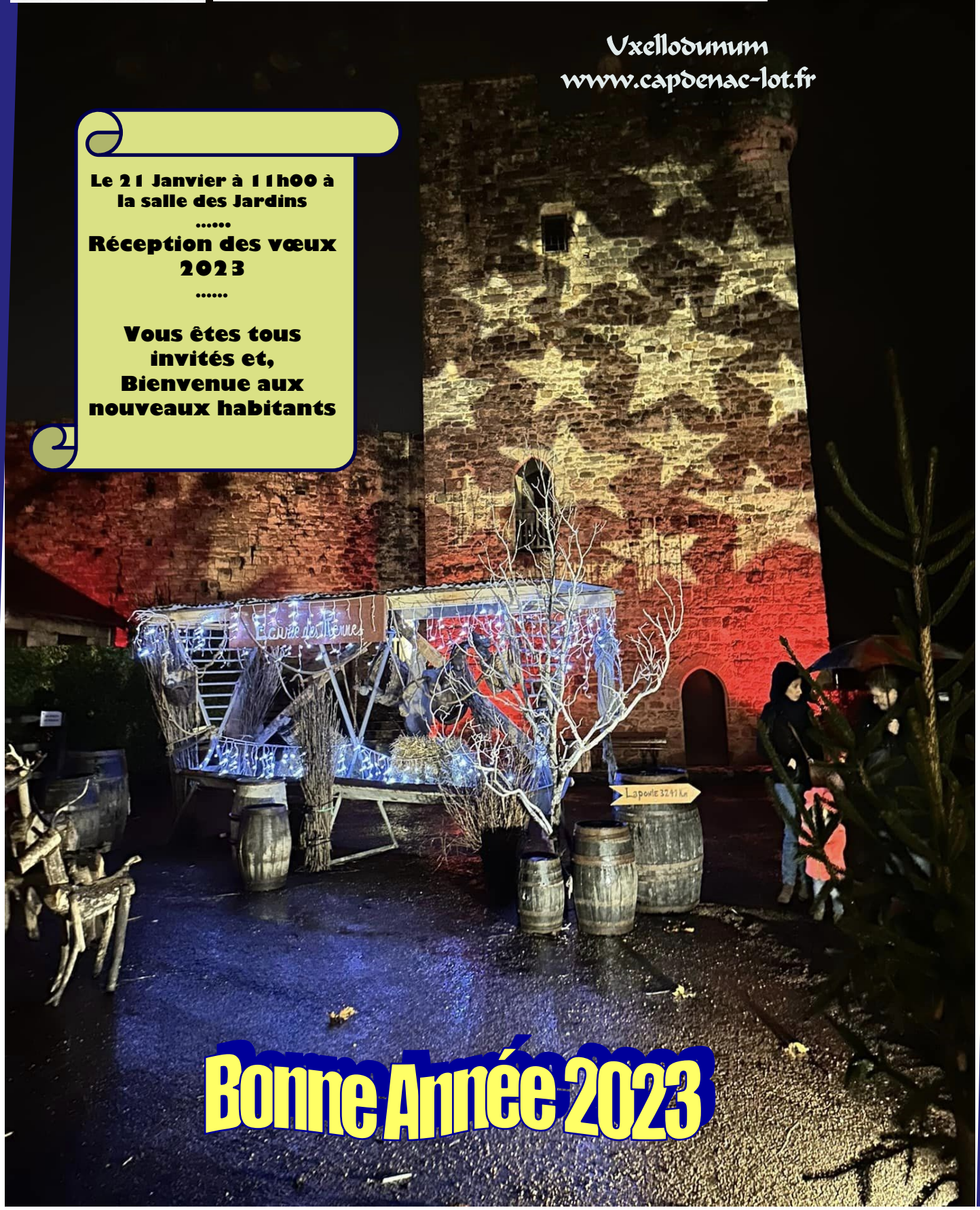

Bonne Année 2023

La commune de CAPDENAC recrute
après démission d'un employé technique.

Tous les détails de l'emploi sur
emploi-territorial.fr
(CdG46-bourse de l'emploi)

Poste à pourvoir à partir du 1er Mars 2023.

Mot du Maire

Ca suffit le COVID ! Il y a trois ans, nous commencions tout juste à entendre parler de ce phénomène bizarre qui sévissait en Asie, autrement dit à trois siècles de chez nous. Et puis, patatras il est arrivé ici et il est toujours là. Il nous faut apprendre à vivre avec lui car il va rester. Hélas, ce n'est pas le seul fléau à sévir. Nous avons, par exemple, un peu trop tendance à manquer de discernement et à grossir démesurément toutes les misères les plus insignifiantes. Cela ne fait que masquer l'essentiel.

L'essentiel, c'est que tous aient pour se nourrir, se protéger du froid en hiver et de la soif en été. L'essentiel, c'est que nous nous respections parce qu'alors nous pourrons nous comprendre et réellement vivre ensemble. Ce n'est qu'à ce prix que chacun peut s'exprimer librement et que les idées peuvent se partager.

Malheureusement, ce à quoi nous assistons est quelque peu différent. Les insultes remplacent trop souvent le respect. L'opposition précède la discussion et l'opprobre évite la considération.

Et, même dans nos petites communes, la situation est à peine différente. Pourquoi le conciliateur a-t-il aussi souvent à intervenir ? Pourquoi trouve t'on la moitié d'une voiture au pied des poubelles ? Pourquoi voit-on des chercheurs de sensations prendre leur plaisir sur la route de monsieur tout le monde ? Pourquoi les Obligations Légales de Débroussaillement ne sont-elles pas respectées ? Et, d'ailleurs qui s'y intéresse à ces OLD ?

Et, pourtant, dans un monde où c'est à qui sera le plus respectueux de la nature et des hommes, n'y aurait-t-il pas un intérêt suprême à éviter la destruction de notre cadre de vie et même de notre vie tout-court.

Prenons l'exemple de l'incendie de Septembre : 50 hectares sont partis en fumée. Le départ de feu a eu lieu au bas de Clayrou pour une raison qui ne nous a pas encore été communiquée.

Une maison est partie en fumée mais dix-sept autres ont échappé de justesse à la destruction. Alors, si l'on peut louer l'efficacité de nos pompiers majoritairement bénévoles et des moyens aériens exceptionnels, force est de reconnaître que le respect des obligations légales de débroussaillement peut éviter de graves destructions en simplifiant les choses. Une maison qui brûle, même vide, ce sont des vies qui sont effacées avec leurs années de labeur, ce sont les témoignages de ceux qui sont, comme nous, passés par toutes les couleurs de l'arc en ciel de la vie qui disparaissent.

Vous trouverez dans ce bulletin une page entière consacrée à cette question et à ce que nous devons tous faire. Que vous soyez en zone urbanisée ou en campagne, c'est simple ! Regardez les schémas. Le premier nettoyage va être pénible mais si l'entretien est régulier, cela devient supportable. Et n'oubliez pas que vous devrez même agir chez votre voisin s'il est défaillant. C'est la loi et c'est de l'hygiène pure ! Si on y ajoute quelques pratiques simples des agriculteurs, les risques seraient minimisés. La commune pourra être là pour guider votre action, appuyer si cela s'avère nécessaire mais il faut que nous évitions ces destructions aussi soudaines que violentes. Imaginez-vous que 50 hectares ont été détruits en quelques heures, le feu courant dans les champs et, que sans les avions, peut-être que nous parlerions de Clayrou, Ournes et Lacaze (Lentillac Saint Blaise) au passé.

Il faut qu'en 2023 il y ait une véritable prise de conscience de cette nécessité. Regardez-bien autour de chez vous ! Il en va de notre futur. Rien ne sert de parler d'embellir si nous ne sommes pas capables de conserver.

Ca suffit aussi les accidents particulièrement graves en 2022 ! Le Département du Lot va remédier à cet énorme problème début 2023 mais par pitié, protégez-vous en respectant le code de la route et les limitations mises en place pour vous. Là encore, c'est votre vie qui doit compter.

En 2022, nous avons continué à réparer les remparts, nous avons poursuivi l'enfouissement des réseaux et le renouvellement de l'éclairage public au Barry de Vic et à Vic. Nous avons réparé un pont de la route du Soulié et effectué quelques travaux routiers à Clayrou, au Couquet et au Causse. A la bibliothèque, nous avons créé un fonds de livres à gros caractères avec une aide du centre national de la lecture. Nous avons préféré améliorer le fonctionnement de l'éclairage public avec la poursuite du renouvellement des lampes et l'optimisation des heures de fonctionnement plutôt que de créer des zones de danger en éteignant totalement les luminaires au coeur de la nuit. 2023 va voir une réduction importante des budgets disponibles pour investir en raison de l'augmentation des coûts mais aussi de par la réduction de la dotation d'état.

Cela n'entame pas notre détermination mais il faut adapter les dépenses aux recettes. Choisissons ce qui est utile et nécessaire à votre sécurité, à votre vie de tous les jours à votre travail, à vos enfants. Ecrivant cela, j'ai cité principalement l'école, les routes, l'éclairage public, le soutien au SIAEP pour la qualité de l'eau et le soutien aux associations.

Soyons déterminés ! Travaillons ensemble pour que 2023 soit plus apaisée que celle qui se termine. Je vous souhaite une bonne et heureuse année.

Guy BATHEROSSE Maire de CAPDENAC

TRAVAUX

Chaque année, des investissements sont programmés sur la voirie afin de la maintenir et d'assurer la sécurité des usagers. Les travaux sur la route du Couquet ont été continués avec l'élargissement du carrefour de la Route neuve de Bataillou débouchant sur la route du Couquet. Les deux propriétaires de chaque côté de la voie ont permis cet élargissement pour une meilleure visibilité.

A Vic, des lampadaires sont changés et équipés d'ampoules leds bien moins énergivores. La puissance est réduite de 40% au cœur de la nuit.

L'éclairage de la Tour du Modon sur la place Lucter est renouvelé par du matériel plus performant, nécessitant moins de projecteurs et équipés d'ampoules leds diffusant une lumière plus en adéquation avec l'édifice. Tous les projecteurs sont changés, remparts extérieurs, côté jardin et au pied de la tour. Les ampoules leds permettent d'importantes économies d'énergie.

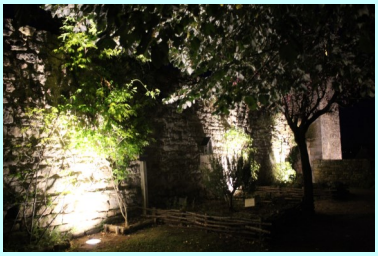

Les toilettes publiques sont en cours de rénovation pour recevoir une cabine automatique. Les employés de la commune ont effectué les travaux de démolition, de mise en place des évacuations et du carrelage sol et murs pour pouvoir recevoir le matériel des nouvelles toilettes, plus en harmonie avec le village qui reçoit chaque année de nombreux visiteurs. Pendant les travaux, les toilettes publiques du boulodrome sont en service.

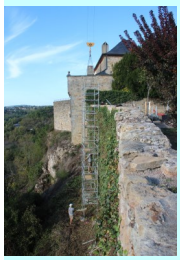

Des travaux de dévégétalisation et de restauration ont été réalisés sur les remparts ouest par l'entreprise Fabien Paramelle avec la pose d'une grue et d'échafaudages conséquents. Le rempart est reconstruit sur certaines parties afin d'uniformiser le couronnement pour plus de sécurité. Avec ce dernier tronçon, les remparts et la falaise sont consolidés tout autour du village. Ces travaux se sont échelonnés sur plusieurs années. La Tour du Modon présentant des infiltrations devra faire l'objet de restauration pour éviter que l'édifice ne se détériore. Le dossier doit être confié à un architecte du patrimoine.

Sur la RD840 suite aux accidents survenus au virage des Plantades, dont un mortel, les services du département ont procédé au grenaillage de la chaussée. La nouvelle barrière de protection sera en béton d'un hauteur de 1.40 ml pour éviter tout basculement de véhicule dans le précipice. Il y a eu aussi en novembre un camion portant des animaux vivants qui s'est couché sur la chaussée après le virage de Tourenne,. Un important dispositif a été mis en place pour redresser le camion et sauver les animaux.

La mairie a reçu des propositions de devis pour la réalisation d'un parking sous les remparts. Suite aux réponses reçues lors de la consultation des habitants, un aménagement pour des places de parking destinées aux habitants du bourg va être envisagé. Il va s'agir, après travail avec des habitants, d'avoir une offre de stationnement mieux adaptée aux afflux de visiteurs présents et à venir.

Il avait été demandé par l'architecte des bâtiments de France de couvrir les poubelles de l'entrée du village.
Le plan est fait et une entreprise avait été sollicitée , mais depuis, il a été annoncé par le SYDED et le Grand Figeac que de nouvelles formules vont être mises en place pour la collecte des ordures ménagères . N'ayant pas encore de confirmation à ce sujet, les travaux n'ont pas été entrepris au cas où ils ne correspondraient pas à ces évolutions.

Toujours dans l'objectif des économies d'énergie, la chaudière de l'école a été changée et le contrat de gaz renégocié en forte baisse.
Des horloges ont été installées aux vestiaires du stade pour programmer le chauffage lors de l'utilisation des vestiaires. Plus de matchs en nocturne, seuls les entraînements sont autorisés. Malgré les contraintes, l'éclairage ne sera pas éteint la nuit, les lampes leds permettant des économies conséquentes et la sécurité restant une préoccupation importante.

ANIMATIONS

Le marché gourmand nocturne du mois d'août a remporté un très beau succès auprès des touristes comme des autochtones. La place Lucter étant trop petite pour accueillir les participants, certains s'installèrent sur le parvis devant la tour ou au jardin médiéval. Une soirée réussie pour les commerçants qui ravis finirent leurs stocks, le tout en musique et par une soirée d'été enchanteresse.

Le marché estival s'est tenu les mois de juillet et août avec une fréquentation très irrégulière suivant la météo. Les fidèles commerçants étaient présents .

Le marché aux truffes a repris depuis le 18 décembre 2022, la récolte est faible au vu de la sécheresse de cet été, mais les acheteurs ont pu s'approvisionner pour les fêtes.

Le comité des fêtes a renoué avec la tradition pour une soirée poulets/frites qui rencontra un très beau succès. Malheureusement toujours pour cause de sécheresse, les feux d'artifice prévus n'ont pu avoir lieu, mais l'apéritif fut animé par La Chansonnette et la soirée avec le groupe Sérials Zikeurs s'est prolongée tard dans la nuit. Le comité des fêtes prévoit différentes manifestations en 2023.

La municipalité et le Comité des fêtes ont organisé pour les fêtes de Noël, une soirée vin chaud et fouace avec la venue du Père Noël sur la place Lucter. La pluie s'est invitée, mais n'a pas découragé les enfants et leurs parents pour cette rencontre avec le bonhomme en rouge. Les décorations faîtes par Vincent, Frédéric et Brice remportent un beau succès que cela soit en journée ou la nuit surtout avec les nouvelles illuminations de la Tour et la projection d'étoiles sur les vieilles pierres.
Les enfants étaient ravis de pouvoir monter dans le traineau tiré par le renne après avoir reçu des friandises.

AU PIED DE LA TOUR

Les activités proposées par l'Association Au Pied de la Tour ont repris depuis septembre avec deux nouvelles disciplines le Taïchi et à partir de janvier 2023 le Yoga. Ces disciplines viennent s'ajouter aux deux séances de gymnastique d'entretien , à la randonnée, au Qi gong et aux après-midis jeux et couture du mercredi. Toutes ces séances se déroulent à la salle des Jardins sauf la randonnée où les responsables s'évertuent à choisir et varier les parcours pour la découverte de différentes communes dans le Lot et l'Aveyron.

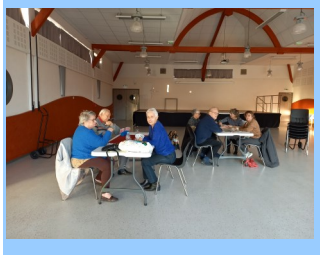

L'association Rock'ccitanie a repris ses activités du mercredi soir, mais aussi le lundi soir à la salle de Vic pour les amateurs de Rock et autres danses et pour donner des cours aux non initiés.

MARIAGES 2022

FERRETTI Anne France et GARDELLE Pierre	le 20/08
BRAS Céline et VIGUIE Damien	le 27/08
GIOCANTI Julie et GARNIER David	le 21/10

NAISSANCES 2022

SAUTELET	Emie	le 28/04	BOYER	Eden	le 5/07
GAUBERT	Elsa	le 31/05	FRAYSSINET	Myah	le 19/09
COULY	Esteban	le 9/06	BERNARD	Andrea	le 1/11

RECENSEMENT

Pour cette nouvelle année, le recensement de la population a lieu dans notre commune du 19 janvier au 18 février 2023. Trois agents recenseurs passeront dans toutes les maisons distribuer le formulaire. Vous pourrez remplir les imprimés sur internet en allant sur le site de la commune et en suivant le lien : *le recensement et moi.fr*
Sinon, vous pourrez remplir le formulaire papier que les agents recenseurs viendront ensuite récupérer. Ils pourront aussi, si nécessaire, vous aider à renseigner ce formulaire.

Les agents recenseurs sont :

Mesdames Roselyne Ratel, Nadine Debons et Marie Pierre Almeras.

INCENDIE

Cet été les villages de Clayrou et Ournes ont subi un important traumatisme lors de l'incendie ayant demandé l'intervention de plusieurs casernes de pompiers, ainsi que des avions Dash et Canadairs pour venir à bout des flammes. Les agriculteurs ont aussi apporté leur aide aux pompiers, en ayant amené du matériel. Malheureusement une maison d'habitation isolée et inoccupée n'a pu être sauvée, mais des dizaines ont été préservées dans les villages de Ournes et Clayrou. Les habitants, les pompiers et les témoins présents ont été forement choqués de voir le feu se déplacer si rapidement dans les prés et jardins depuis le bas de Clayrou jusqu'au haut de Ournes, venant à proximité des maisons de ces deux hameaux.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Inondation, accident géologique, tempête… Nous ne sommes pas à l'abri d'événements graves. En langage technique, on appelle cela les risques majeurs. Leur survenue étant, par définition, imprévisible, il convient de les identifier et de s'y préparer. Le PCS a été approuvé à l'issue de l'arrêté du 8 novembre 2013 et suite à l'exercice de sécurité civile du 22 novembre 2013. Il regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine en fonction des risques connus :

- Les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes
- Fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et les consignes de sécurité
- Recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population

Pour informer les habitants de l'existence de ces risques et de la conduite à tenir en cas de survenue de l'un d'entre eux, la municipalité a réalisé un **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs** (DICRIM) consultable sur le site internet de la commune. **Nous invitons tous les nouveaux habitants de la commune, locataires ou propriétaires de se faire inscrire en mairie pour la téléalerte et recevoir un exemplaire du DICRIM**

JOURNEE SOLIDARITE A CLAYROU

Le 22/11/2022 de 08h30 à 17h00 une partie des habitants du village de Clayrou ont participé à une journée solidaire de découpe d'un arbre centenaire tombé à proximité du terrain de pétanque il y a plusieurs mois maintenant à l'issue d'une nuit ventée.

Au final, les morceaux de bois seront partagés et distribués aux habitants domiciliés à Clayrou et ayant un poêle ou une cheminée.

Les participants se sont retrouvés le midi pour partager le verre de l'amitié accompagné d'un repas convivial préparé par les conjointes et voisines.

Merci au propriétaire de cet arbre qui demeure en Belgique, d'avoir autorisé la découpe de son arbre et a ainsi permis cette journée de solidarité.

Remerciements également à deux voisines de nous avoir offert et apporté le café à la pause du matin et à un voisin pour son aide avec son tracteur l'après-midi.

Une autre journée de solidarité est prévue courant janvier 2023 pour finir la découpe de cet arbre.

Et mille mercis à tous les participants et voisins d'avoir donné de votre temps pour permettre la réalisation de ce projet.

Les mots des participants qui reviennent le plus sont « journée tellement agréable tenue dans la joie et la bonne humeur », et « programmation de nouvelles journées conviviales »

Peut-être ces journées solidaires et conviviales à Clayrou annoncent-elles le probable retour du repas des voisins courant 2023 ?

Valérie BOULESTIN Conseillère municipale à Clayrou

Obligations de débroussaillement: extrait de l'arrêté préfectoral E 20126 183

ARTICLE 2 : Définition du débroussaillement

On entend par débroussaillement les opérations dont l'objectif est de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies par la réduction des combustibles végétaux en garantissant une rupture de la continuité du couvert végétal et en procédant à l'élagage des sujets maintenus et à l'élimination des rémanents et autres résidus de coupes.

Il s'agit donc de couper les broussailles, les arbustes et les branches basses (jusqu'à 1,5 mètres au moins) et d'éliminer les produits issus de ces coupes afin d'interrompre la continuité verticale et horizontale de la végétation.

En dehors des zones urbaines, les OLD s'appliquent :

- sur 50 m (voire 100 m) autour des constructions, chantiers et installations de toute nature
- sur les voies d'accès privées qui doivent être dégagées de toute végétation sur une hauteur d'au moins 5 m à l'aplomb de la voie et débroussaillées sur une distance de 2 m de part et d'autre de la bande de roulement.

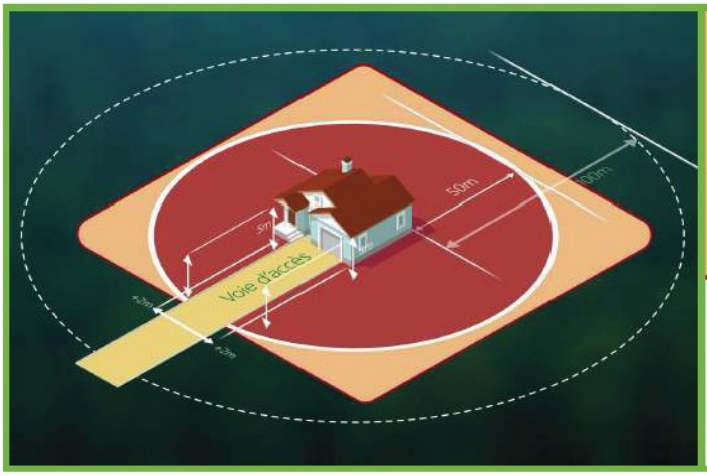

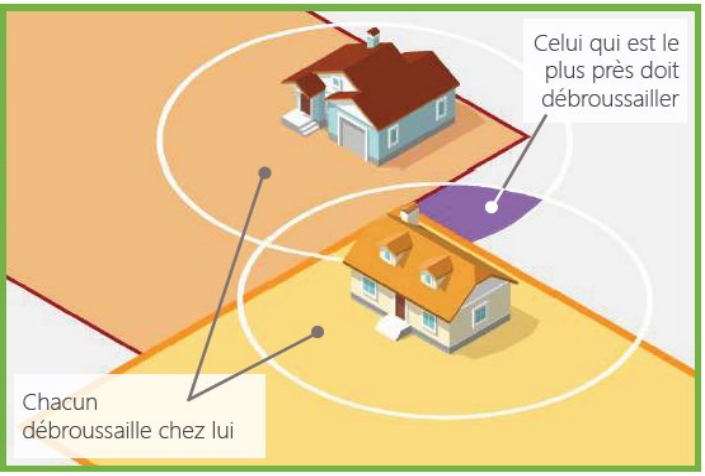

- Sur les terrains situés en zone urbaine des PLU/PLUi (U ou AU) ou un autre document d'urbanisme en tenant lieu, ainsi que dans les zones urbaines non dotées d'un PLU. Sont concernées les zones d'aménagement concerté (ZAC), associations foncières urbaines (AFU), lotissements, parcs résidentiels de loisirs, campings, aire d'accueil des gens du voyage. La totalité des parcelles même non bâties doivent être maintenues dans un état débroussaillé.

Les travaux sont toujours à la charge du propriétaire du bien qui engendre l'obligation de débroussailler sauf en cas de superposition entre une OLD liée à une construction ou un terrain en zone urbaine avec celle liée à un linéaire : dans ce cas, la zone mixte incombe au gestionnaire du linéaire. Les propriétaires des fonds ne peuvent pas s'y opposer.

PRINCIPALES MODALITÉS TECHNIQUES

L'espace autour de la construction doit être ratissé sur une largeur de 7 m. Arbustes et arbres surplombant ou proches de la construction doivent être mis à distance d'au moins 2 m des ouvertures et des charpentes apparentes.

Arbres, groupement d'arbres et arbustes doivent être tenus à distance

Les voies d'accès doivent être dégagées de toute végétation sur une hauteur de 5 m à l'aplomb de la voie et débroussaillées sur une distance de 2 m de part et d'autre de la bande de roulement.

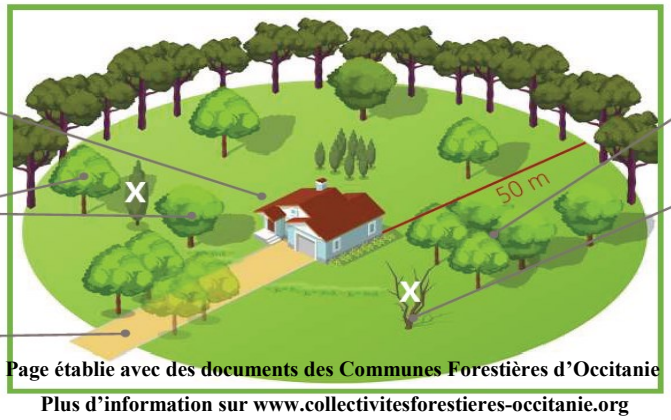

Les arbres ou groupement d'arbres ne doivent pas dépasser 15 m de diamètre, et, doivent être élagués à au moins 2 m

Supprimer les arbres morts ou dépérissants

La strate arbustive doit être considérablement réduite, ne doit pas excéder 15% de la surface totale.

La strate herbacée doit être régulièrement fauchée.

Les haies ne doivent pas excéder 2,5 m³ par mètre hors volume des arbres.

Page établie avec des documents des Communes Forestières d'Occitanie

Plus d'information sur www.collectivitesforestieres-occitanie.org

REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE CAPDENAC-LUNAN

Le regroupement pédagogique Capdenac-Lunan est composé cette année de 6 CP - 8 CE1 – 6 CE2 à l'école de Capdenac et 12 CM1 - 6 CM2 à l'école de Lunan. Les deux institutrices Patricia Roïatti et Florence Castagné organisent ensemble des projets communs, comme l'intervention de Jean-Christophe Vergne, dessinateur de bandes dessinées au second trimestre dans le cadre d'un projet d'écriture au sein de la classe, les séances piscine de 45minutes à la piscine de Capdenac-Gare, la participation au cross de Bagnac-sur Célé. La classe de Capdenac le haut dans le cadre des partenariats sportifs découvrira la pratique du golf. La cantine et les garderies du matin et du soir sont assurées par Emilie Latrémolière et Adeline Bouissou.

Deux animatrices, Adeline Bouissou et Della de la Fédération Partir organisent les séances trois soirs par semaine, lundi, mardi et jeudi. Les planning sont réalisés en début de périodes (entre les vacances) et comprennent des arts plastiques, de la musique, du sport, des créations de jeux collectifs.

La municipalité demande qu'un objet de décoration soit créé par les enfants pour distribuer aux personnes âgées résidant en maison de retraite, après des cartes, des couronnes, des bonhommes de neige, Adeline leur a fait confectionner un décor de Noël disposé sur un rondin de bois. Les enfants ont remis leurs créations à monsieur le maire lors de la soirée spectacle.

La bibliothèque reçoit les enfants tous les quinze jours, le jeudi pour un prêt de trois livres, petits romans ou bandes dessinées. Après le choix des livres, Roselyne Ratel a lu des contes pour enfants.

Cette année, pour Noël, c'est Estelle Lollichon-Cresso, nouvelle bibliothécaire qui, à l'aide d'un Kamishibaï, leur a lu un conte de Noël dans la salle Robert Lombard avant qu'ils reprennent des forces avec un bon goûter.

L'association des amis de l'école animée par les parents d'élèves a organisé pour Noël, une soirée spectacle avec deux clowns Jo et Rico qui ont fait participer les enfants pour la musique et les chansons. Les enfants ont reçu une poche de friandises offerte par les municipalités de Capdenac et de Lunan.

LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

A compter du premier décembre 2022, Roselyne Ratel a fait valoir ses droits à la retraite; c'est Estelle Lollichon-Cresso qui reprend la fonction de bibliothécaire. Roselyne reste bénévole et accompagne Estelle pour la mise en place de ses fonctions, elle assurera aussi des permanences en tant que bénévole. Estelle Lollichon –Cresso a fait des remplacements à l'école en tant qu'animatrice pour les activités périscolaires et pour la garderie et la cantine. Très impliquée auprès des enfants, elle mettra en place des ateliers. Les horaires restent inchangés :

Mercredi de 15h00 à 19h00, jeudi matin de 9h00 à 12h00 et le samedi de 16h0 à 18h00.

Le catalogue de la bibliothèque mis en place permet de réserver un ouvrage, mais aussi de prendre connaissance des nouveautés proposées tout au long de l'année. Il suffit d'être inscrit à la bibliothèque (gratuitement) et de se voir remettre un code identifiant, l'adresse du site est la suivante : https://mediatheque-numerique.lot.fr.

Cette bibliothèque est riche d'une variété de livres destinés aussi bien aux ados qu'aux enfants ou bien sur aux adultes: 6 802 ouvrages en fonds communal dont 3371 pour les jeunes. La connexion avec la bibliothèque de prêt du Lot augmente encore les possibilités de choix.

La commission des affaires sociales a comme chaque année distribué les cadeaux aux aînés de notre commune le mardi 20 décembre 2022 à la salle des Jardins. Il s'agit de produits de terroir remis aux personnes seules de plus de 75 ans et aux couples, où l'un des deux a 80 ans. Les personnes en maison de retraite ne sont pas oubliées, elles recoivent chacune un cadeau (cette année, un drap de bain) , une boite de friandises et l'objet de décoration créé par les enfants de l'école en activités périscolaires. Sauf problème de dernière minute, le repas des ainés aura lieu au printemps et sera offert pour les habitants de plus de 70 ans.

Imprimé par nos soins Ne pas jeter sur la voie publique

NOEL 2022

Comme chaque année, les employés municipaux s'activent au mois de décembre pour les décorations Place Lucter et la pose des illuminations dans les rues. Encore une fois, ils surprennent les visiteurs par leur imagination pour ces décors de fêtes créés avec de la récupération mais un peu plus fournis d'année en année. La maison du Père Noël s'est embellie d'un auvent et les enfants sont émerveillés d'entendre les ronflements du Père Noël. Une écurie des rennes et un traineau plus vrai que nature….
Cette année, la mairie a décidé d'organiser un concours de maisons décorées et illuminées, deux personnes se sont inscrites pour le concours dont les résultats seront dévoilés courant janvier 2023, en espérant que cela fera des émules pour les années à venir.

ETAT CIVIL 2022 DECES

TOT	ZVONIMIR	14/01
BOISSEL ép. ANTRAYGUES	Monique	16/06/21
ROMMEL	Roger	02/02
LIGNAC	Alain	08/03
BRARD	Gerard	24/03
QUIDOT	Gilles	10/05
LANDES	Roland	12/05
THERON	Roger	13/05
PAUILLE	Renée	29/06
SCUDIER	Philippe	02/07
TILLET	Victoria	07/07
DESTRUEL	Michel	19/07
NIGLIS	Olivier	20/07
RAYNAL	Lucienne	29/07
PIERRE	Claude	13/08
GOMEZ PEREIRA ép. ESTEVES	Maria Da Luz	19/10
FLOURET	Yves	30/10
SALINGUE	Ambre	15/11
DELCOR	Paulette	09/12
BEZARD	Jean	09/12
JUBERT	Bruno	21/12
BARRIE ép. CAVALIE	Yvonne	26/12
BRARD	Geneviève	27/12

Imprimé par nos soins-Ne pas jeter sur la voie publique 12/2022